

Le Sénat recale le décumul intégral bruxellois

Les chances de voir passer la réforme avant les élections s'amenuisent.

MATHIEU COLLEYN

Le décumul intégral, voté par le Parlement bruxellois au mois de juin dernier, ne semble pas près de sortir de son frigo. Sans doute y a-t-il trop de monde qui souhaite l'y maintenir au moins jusqu'aux élections de mai. Rappel, une majorité francophone s'était dégagée pour interdire tout cumul entre siège de député et poste de bourgmestre ou échevin dans une commune. Ecolo, PS, DéFI et cdH ont appuyé cette réforme avec le soutien de deux partis flamands, Groen et sp.a.

Le «problème», c'est qu'une majorité dans le groupe néerlandophone du parlement régional s'était prononcée contre le décumul

alors que cette réforme nécessite une double majorité. Du coup, ses partisans avaient imaginé utiliser une ficelle pour faire adopter le texte: un deuxième vote où ne suffirait plus qu'un tiers des 17 députés flamands. Cette disposition avait été introduite expressément pour le cas où l'extrême droite serait en mesure de bloquer les institutions bruxelloises.

Clash communautaire

Ce coup de force a provoqué une réaction vive du côté des partis néerlandophones minorisés. Ils déclenchèrent une procédure en conflit d'intérêts. Celle-ci devait être analysée par le Sénat, qui vient en quelque sorte de valider leur lecture du dossier. Son avis, datant du 14 décembre, était réceptionné la semaine passée par les groupes politiques du Parlement. Le Sénat précise par exemple que le fonctionnement du Parlement bruxellois re-

lève d'un accord global qui définit le respect de la minorité francophone au Fédéral, que la «ficelle» du deuxième vote est en quelque sorte détournée de sa fonction première (contrer un parti d'extrême droite). Le Sénat insiste encore sur le fait que l'exigence d'une double majorité «ne peut être abandonnée lors d'un second vote». Dernier argument massue: avec le décumul, la Région bruxelloise «s'immiscerait dans l'autonomie du Parlement flamand, ce qui porterait atteinte à la loyauté fédérale». Il est question ici des députés bruxellois qui siègent au Parlement flamand et qu'un décumul discriminerait par rapport aux députés de Flandre.

Bref, le Sénat n'est pas chaud. «Ce rapport est tout à fait infantilisant pour la Région bruxelloise», s'étonne Zoé Genot pour Ecolo. Elle estime que «l'entêtement du projet» se poursuit, y compris dans le chef d'anciens soutiens de la réforme. Visé, le

PS bruxellois, dont les militants ont massivement voté pour le décumul intégral, s'apprête à désigner deux bourgmestres comme têtes de listes (Rudi Vervoort et Ahmed Laaouej). Alors que Charles Picqué, président PS du Parlement bruxellois, fait tout ce qu'il peut pour éviter un clash communautaire causé par une minorisation des néerlandophones.

D'ici la fin janvier, le conflit d'intérêts devra passer au comité de concertation (réunion du Fédéral et des Régions) qui, comme le Sénat, confirmera le désaccord, avant d'être renvoyé au Parlement bruxellois. Là le deuxième vote pourra intervenir. Il sera en tout cas demandé par Ecolo ainsi que par le groupe DéFI.

«Le rapport du Sénat est infantilisant pour la Région bruxelloise.»

ZOÉ GENOT
DÉPUTÉE ECOLO